

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale à Mayotte, section mathématiques, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Karine ISAMBARD
Maîtresse de conférences

Académie d' AIX-MARSEILLE

Vice-Président

M. Xavier GAUCHARD
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Secrétaires généraux

M. Florian CORLAIS
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de MAYOTTE

M. Xavier SORBE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Membres du jury

M. Frédéric COLLEU
Professeur agrégé

Académie de RENNES

Mme Dominique DE BOLLIVIER
Professeure certifiée

Académie de MAYOTTE

Mme Anne KELLER
Professeure agrégée

Académie de LILLE

M. Stéphane LERICHE
Professeur agrégé

Académie de MAYOTTE

Examinatrices spécialisées

Mme Priscilla BENAULT
Professeure agrégée

Académie de LILLE

Mme Raphaëlle DONDE
Professeure agrégée

Académie de MAYOTTE

Mme Cécile Jeanine FOUILHE
Professeure agrégée

Académie de MAYOTTE

Mme Sandrine LADA
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de NANCY-METZ

Mme Virginie REVENU
Professeure agrégée

Académie de NICE

Examineurs spécialisés

M. Etienne CLAVE
Professeur certifié

Académie de MAYOTTE

M. Pierre-Antoine DESROUSSEAUX
Professeur agrégé

Académie de MONTPELLIER

M. Gilles PATRY
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de RENNES

M. Jean-Philippe POUTREL
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de PARIS

M. Mael THABUIS
Professeur agrégé

Académie de MAYOTTE

M. Olivier TRAVERS
Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 mars 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

